Le CONASUR est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant des représentants d'une vingtaine de départements ministériels, des Gouverneurs de régions, les ONG, ces dernières étant représentées par le SPONG et la Croix-Rouge.

La présidence du Conseil est assurée par le Ministre chargé de l'Action Sociale ;

La vice-présidence par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire.

Le **CONASUR** dispose d'un Secrétariat Permanent avec trois (03) directions techniques et un Service des affaires administratives et financières au niveau national. Il appuie son action sur les structures déconcentrées que sont :

Au niveau régional

Le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (**CORESUR**) composé comme suit :

- Gouverneur (Président);
- Président du conseil régional (vice-président)
- Hauts -commissaires ;
- Représentants des Services techniques ;
- Représentant régional de la Croix Rouge burkinabé;
- Responsables des ONG et Associations de développement.

Au niveau provincial

Le Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (**COPROSUR**) qui comprend :

- Haut-commissaire (président) ;
- le maire du chef-lieu de la province (vice-président);
- Préfets ;
- Maires ;
- Représentants des Services techniques ;
- la coordinatrice provinciale des associations féminines ;
- Représentant provincial de la Croix Rouge burkinabé;

- Responsables des ONG et Associations de développement.

Au niveau départemental

Le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (**CODESUR**) composé de :

- Préfet (président) ;
- Maire (vice-président) ;
- Représentants des Services techniques ;
- Coordonnatrice communale des associations féminines;
- Représentant de la Croix Rouge burkinabé;
- Responsables des ONG et Associations de développement